

Concile de Trente a statué que cet usage fût rétabli & renouvelé dans les lieux où il pouvoit être aboli.

C'est aussi pour cela que lorsque nous residions dans nôtre Eglise de Benevent, quoique Nous y fussions exposés aux plus grandes calamitez, & que trois horribles tremblemens de terre nous ayent presque ensevelis sous les ruines de nôtre Metropole qui en a été renversée jusques aux fondemens, en sorte que nous ne sommes échapez de ce peril que par la merveilleuse protection de St. Philippe de Neri, nous n'avons pas laissé néanmoins que de nous acquitter plus d'une fois de ce devoir Canonique.

Or maintenant que nous sommes élevez, quoi qu'indigne, à la redoutable Dignité qui nous établit sur le Siege Apostolique, & sur la Vigne universelle du Dieu des Armées, nous n'avons rien de plus à cœur que de remplir nous-mêmes sans differer cette partie essentielle du devoir Episcopal, & de la faire remplir aux autres, à l'exemple de ce premier Siege, afin que de là où reside le pouvoir Episcopal, & tout à la fois la forme d'obéissance proposée pour modele aux autres Pasteurs, les Ouvriers reçoivent un plus grand encouragement dans leur travail, & la Vigne du Seigneur une culture qui en rendent les fruits plus abondans. Ce qui a d'ailleurs excité nôtre zele à cet égard, c'est la conjoncture favorable du grand Jubilé de l'Année Sainte, Année de redemption agréable au Seigneur, dans laquelle la misericorde de Dieu qui nous est offerte; & la tendresse maternelle de l'Eglise Romaine, nous engage à rechercher avec plus d'ardeur les Brebis égarées, & à veiller avec plus d'attention à leur salut.

Nous voulons donc & ordonnons que tous les Evêques, spécialement ceux de cette Province, c'est-